

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES - MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Réf. :SS/PA s-soulas@villeneuvelezavignon.com

Arrêté du Maire N° PA/2023/168

Objet : LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE-Police Municipale-Actes réglementaires – Résidence collective d'écriture pour l'espace public à la Chartreuse du 27 février au 3 mars 2023 -

Madame Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

- Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24, L.2212-1 à L.2212-5 et L.2213-1 et suivants,
- Vu** le code de la route et notamment son article R417-12,
- Vu** le code de la voirie routière et notamment son article L.113-1,
- Vu** Le code pénal, notamment son article R.610-5,
- Vu** l'instruction interministérielle modifiée et complétée relative à la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977,
- Vu** notre arrêté général de circulation et de stationnement N°PA/2018/03 ;
- Vu** la demande Monsieur Gérard NUEL, Directeur Technique concernant l'autorisation de présenter dans l'espace public du centre-ville de la commune le résultat du travail fourni en cours de résidence,

Considérant qu'il nous appartient de régler l'occupation du domaine public afin de faciliter le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETONS

Article 1 :

Le 1^{er} mars 2023 seront organisées des mises en situation d'artistes par la lecture d'un texte, un extrait de jeu théâtral, pantomime ou cirque dans le centre-ville de la commune.

L'occupation du domaine public concernera uniquement le centre ancien de la commune, aux horaires suivants : de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, les projets auront une durée de 10 à 30 minutes.

Madame Pauline PARNEIX, régisseuse, accompagnera les artistes pour chacune des représentations afin de prévenir notamment tout rassemblement, tout risque de trouble ou de dégradation à l'ordre public ainsi que toute entrave à la circulation des véhicules et des piétons.

Article 2 :

Affichage – signalisation :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Article 3 :

Les organisateurs :

- devront être en permanence en possession du présent arrêté, et seront tenus de les présenter à la demande expresse des services de Police et de Mairie,
- les organisateurs devront veiller à ne pas entraver l'accès aux riverains et véhicules de secours, d'urgence et des services de police.
- ne devront pas être à l'origine de gêne sonore pour le voisinage,

L'autorisation accordée :

- n'a qu'une valeur administrative et n'engage nullement la responsabilité de l'Administration Municipale, vis à vis des tiers,
- est précaire, et révoquant à tout instant, sous réserve qu'il n'y ait aucune atteinte au bon ordre et à la moralité publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché selon la réglementation en vigueur.
Le droit des tiers reste expressément réservé.

Article 5 :

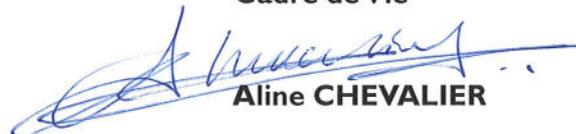
Madame la Directrice Générale des Services de Mairie, Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux et les Agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Villeneuve lez Avignon, le 22 février 2023

**Pour Madame Le Maire,
L'adjointe déléguée à
l'Administration Générale et au
Cadre de Vie**



Aline CHEVALIER

Destinataires :

**Commissaire de Police,
Police Municipale
Le pétitionnaire
Publicité sur le site de la Ville**

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville